Qui fixera les indemnités pour les créances ou dommages autres que ceux visés par les articles 296 et 297 ? Le Tribunal arbitral mixte n'est pas compétent, non plus, que l'arbitre visé au paragraphe 1 qui n'est envisagé que pour les réclamations de nature toute spéciale n'intéressant pas les Français. C'est le Gouvernement français seul qui doit dans dire la mesure dans laquelle le produit des liquidations doit être grevé de ces indemnités et c'est lui qui établit la procédure de leur répartition entre ces ressortissants, de même que pour celle des indemnités relatives aux réparations.

Les intéressés qui voudraient bénéficier de ces dispositions auraient à fournir toutes justifications nécessaires sur la nature de la créance ou du dommage, conformément aux prescriptions du décret sus-visé.

Il est à remarquer que les demandes d'indemnité visées par le décret du 6 octobre 1920 ne sont recevables que s'il n'a pas été possible d'obtenir un règlement, soit par l'intermédiaire de l'Office de Compensation ou directement pour les créances, soit par application de l'article 297 (paragraphe e) pour les préjudices causés aux biens, droits et intérêts français en Allemagne.

Les intéressés doivent donc justifier les démarches qu'ils ont effectuées en vue de ce règlement.

AU RAVITAILLEMENT

Tous les jours aux Halles, **VENTE LIBRE de :** Beurre, 18.00 le kilo; Confitures, 1.40 et 1.50 le pot; Chocolat, 1.80 les 250 gr.; Chester, 7.80 le kilo.

N.-B. — Pour la vente du beurre, la carte de denrées sera exigée.

CUIRS: Semelles pour femmes et enfants, 2.75 et 2.25 la paire; Talons 1.00 la paire; Demi-semelles Palla, 1.00 la paire.

VENTE LIBRE DE VIN ROUGE (1 fr. 70 le litre) Lundi 20, de 8 à 11 h., 13e jaunes et vertes; de 2 à 4 h., 12e jaunes et vertes.

POMMES DE TERRES DE MERVILLE (Vente libre) 1 fr. les 3 kilos. (Entrée au milieu des Halles)

VENTE LIBRE DE CHAUSSURES, rue de l'Hospice

INSCRIPTION POUR LE CHARBON. — Une et 2 personnes, 50 kilos pour 13 fr.; 3, 4 et 5 personnes 100 kilos pour 26 fr.; 6 personnes et plus, 150 kilos pour 39 fr. Les intéressés pouvent obtenir 50 kilos en plus moyennant une redevance de 13 fr.

5e secteur, lundi 20, de 8 à 11 h.; 6e secteur, de 14 à 17 h.

LIVRAISON DE CHARBON. — Lundi 1er et 2e secteurs.

LE PAIN A PRIX REDUIT. — La distribution des tickets à prix réduit aura lieu à la Mairie, salle Pierre-de-Roubaix, de 8 à 11 h., et de 14 à 16 h., comme suit :

Lundi 20, de 1 à 750; le soir, de 751 à 1.500.
Mardi 21, de 1.501 à 2.250; le soir, de 2.251 à 3.000.

HALLE FLIPO : Beurre 14 et 16 fr ; extra 18 fr. Pain d'épices pur miel 4 et 4.50. Arrivages fromages Hollande, Chester, Gruyère, 8 à 12 fr. Port Salut 10 fr Viz. 1.40, recommandé, 1.75. Café extra, 10 fr. Voir Biscuits. 65615d

L'ALLOCATION FAMILIALE ET LE CHOMAGE. — Nous avons reçu, signée « un père de famille », une lettre par laquelle on regrette que de sursalaire familial soit retiré pour les jours de chômage. Nous avons soumis cette réclamation au Consortium; cet organisme fait remarquer que le sursalaire ou allocation familiale est institué pour compléter le salaire des pères de famille et non pour parer au chômage. La caisse est alimentée d'ailleurs par les journées de travail. La situation des ouvriers en chômage est digne de toutes les préoccupations mais, il s'agit là d'une autre question.

NOEL. - NOUVEL AN.— Allez faire Réveillon au **Restaurant Georges**, 20, rue de Tourcoing.— Retenez vos tables. Menu maigre jusqu'à minuit, gras après minuit. A partir de 12 fr. par tête. Dégustation 1er choix, Orchestre, 65700

UNE ROUBAISIENNE, Mlle MADELEINE MARCELLI, OBTIENT UN PREMIER PRIX DANS UN CONCOURS DE VIRTUOSITÉ, A PARIS. — La Société française des concerts « Musica », sous les auspices de la « Maison de la Musique », avait organisé, cette année, un grand concours de composition, d'interprétation et de virtuosité, dont le jury comprenait toutes les autorités musicales de France.

Trois épreuves éliminatoires étaient prévues et les dernières ont eu lieu le jeudi 16 décembre à Paris.

Le jury avait à désigner trois lauréats, à chacun desquels seraient décernés 3.000 fr. de prix et qui devront donner dix interprétations publiques sous les auspices de « Musica », à Paris et dans les grands centres de province.

Nous sommes heureux d'apprendre que notre jeune concitoyenne, Mlle Madeleine Marcelli, premier prix d'excellence du Conservatoire de Paris, qui participait à ce concours très disputé, s'est vu décerner à l'unanimité le premier prix d'interprétation et de virtuosité pour le violoncelle.

Cette excellente artiste a interprété en deuxième épreuve de concours, le « Prélude de la deuxième sonate en ré mineur », de Bach, et un fragment de « Concerto », de Haydn. En troisième épreuve, elle a joué le « Concerto » de Lalo en entier et la « Sonate » de Boëlmann.

Son exécution a remporté un succès enthousiaste et l'artiste a reçu les félicitations les plus flatteuses du jury.

Nous nous y associons avec le plus grand plaisir en formant des vœux pour le succès d'une carrière musicale qui s'annonce si brillante par d'aussi heureux débuts.

CALENDRIER GRATIS est donné avec 1 kilo de **Chicorée Pastour**. Ménagères, réclamez-le chez votre épicier. 65648

LES CONFERENCES DE L'UNIVERSITÉ DES ANNALES. — Les inscriptions aux abonnements pour la série des conférences de l'Université des Annales sont reçues chez Mme Jubé, 16, rue de la Gare.

BRASSERIE ORPHÉONISTE, 126, rue de la Gare. Du 19 au 22, ducasse à pierrots. 35528d

CERCLE STENOGRAPHIQUE ROUBAISIEN. — Dans sa réunion générale annuelle, le C. S. R. a réélu comme suit son bureau pour 1921 :

Président d'honneur, M. Alfred Damez ; président, M. J. Eucher; vice-président, M. A. Gruet; secrétaire, M. E. Crochon; secrétaire adjoint, M. Vanecke; trésorière, Mlle Estelle Leveugle; trésorière adjointe, Mlle Marie Devallée; archiviste, Mlle Helynck; archiviste adjointe, Mlle Sergent.

Les cours et conférences du Secrétariat commercial reprendront incessamment.

Les séances d'entraînement auront lieu à partir du 10 janvier 1921, les lundi et jeudi de chaque semaine, de 7 h. à 8 h. 30, sous la direction de Mlle Marie d'Haze et Vanaverbecke.

Les cours de lecture mutuelle seront assurés par M. A. Gruet, tous les mercredis, de 7 à 8 h. 30, à partir du 12 janvier prochain.

Le Bulletin, organe officiel du groupe, sera adressé gratuitement aux membres actifs. La cotisation reste fixée à 6 fr. par an, payable par semestre.

La Commission fait appel à tous les anciens membres et aux personnes que cet art intéresse, pour permettre au C. S. R. de reprendre rapidement la place importante qu'il occupait avant-guerre.

LA PLUS ÉCONOMIQUE des Installations d'Eclairage Electrique est celle que vous aurez en vous adressant à Roubaix, 610 rue de Lannoy. Entreprise Générale Maurice FLIPO, et 19, rue des Anges, à Tourcoing. Téléph. 312. Exécution rapide, soignée et garantie. Ecrivez-nous, nous viendrons vous voir. 65579d

LA NOUVELLE COMMISSION DE L'ORPHEON « LES INOFFENSIFS ». — A son assemblée de mercredi dernier, les membres de l'Orphéon « Les Inoffensifs » ont nommé leur nouvelle commission.

Désirant rendre un éclatant hommage au président et au vice-président, membres fondateurs, ils assurèrent, à l'unanimité, leur élection inamovible, de même qu'ils acclamèrent, comme doyen d'âge, le président fondateur, M. Gustave Pavarque.

La commission est ainsi composée : président et vice-président d'honneur, MM. Charles Dreulers et Alfred Delbergue; président, M. Joseph Burantin; vice-président, M. Emile Debruyne; trésorier, M. François Hermans; secrétaire, M. Victor Brunet; commissaires, MM. Georges Eve, Henri Delbergue, Achille Stock, Jules Levreugle, Auguste Decottignies, Alphonse Dubus.

LA BRASSERIE DU PILE, 44, rue Hoche, Roubaix, fournit maintenant des bières de sa fabrication à 3 et 4 degrés. 65559d

REMISE EN ROUTE D'USINE. — La Brasserie de la Société coopérative « Brasserie du Pile », 44, rue Hoche, Roubaix, a été remise en marche à la date du 6-12-22.

MARGARINE « ERA » aux fruits d'Orient, remplace avantageusement le beurre. 61626

UN PENSIONNAIRE DE L'HOSPICE SE FRACTURE LA JAMBE. — Un pensionnaire de l'Hospice Civil de la rue de Blanchemaille, M. J.-B. Deneef, 78 ans, allait rendre visite, samedi après-midi, à l'un des membres de sa famille; il s'est fracturé la jambe gauche, en tombant, rue des Longues-Haies. M. le docteur Lherbier, qui lui a donné les premiers soins, l'a fait admettre à l'hôpital de la Fraternité.

LES MAGASINS « AUX TRAVAILLEURS » 32, Grande-Rue, à Roubaix, seront ouverts le Dimanche 19 décembre, jusqu'à 18 heures. 65518

VOL A LA TIRE. — Samedi, vers 10 h. 30, à proximité des Halles, rue Jeanne-d'Arc, un inconnu a soustrait le portefeuille de Mme Cailleux-Dussart, 39 ans, ménagère, rue Dampierre, 91. Ce portefeuille contenait une somme de 150 francs environ. La police fait des recherches pour découvrir le coupable.

ARRESTATION POUR VAGABONDAGE. — La police a arrêté, samedi matin, Charles Lucas, 21 ans, journalier, sans domicile déterminé, inculpé de vol de charbon à l'usine à gaz. Trouvé couché derrière cette usine, rue Turogt, il a été conduit à Lille.

MENUS FAITS. — Des procès-verbaux ont été dressés pour circulation en bicyclette sur le côté gauche de la chaussée, abandon de camion sur la voie publique et abandon d'automobile dont le moteur fonctionnait encore.

CROIX

AU RAVITAILLEMENT. — Il sera distribué: Café, 250 gr., 2.25; sucre en morceaux, 500 gr., 1.90; cacao, 250 gr., 1.10; saindoux, 500 gr., 4.50; lait, la boîte, 2.50; savon, 500 gr., 1.50; sardines, la boîte, 1.60; pâté, la boîte, 1.25.

Ordre de distribution : Mardi 21 et mercredi 22, secteur Grand'Rue; jeudi 23 et vendredi 24, secteur rue de la Gare; mardi 28 et mercredi 29, secteur Kléber; jeudi 30 et vendredi 31, secteur Roubaix.

LES RECENSEMENTS. — Les déclarations pour le recensement des chevaux, autos, etc., sont à retirer et à rapporter à la Mairie (guichet 6), avant le 25 décembre.

WASQUEHAL

VENTE DE CHAUSSURES. — Rue Hoche, lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 à 11 h., et de 14 à 16 h., vente de chaussures de fatigue pour hommes, à 31 fr. Chaussures de repos pour hommes, à 21 fr. Chaussures nationales pour garçons à 22 fr. chaussures nationales pour fillettes, à 27 fr. 50. Chaussures de fatigue pour garçons, à 28 fr. Chaussures pour enfants à 7 et 12 fr. Lundi et mardi rue Hoche, et mercredi à l'école maternelle du Capreau, de 8 à 11 h., et de 14 à 16 h. Inscription pour les briquettes de lignite, à 23 fr. les 100 kilos.

Vente libre. — Rue Hoche, lundi, mardi, jeudi et vendredi; à l'école du Capreau mercredi, de 8 à 11 h., et de 14 à 16 h.: Café à 9 fr.; sucre en morceaux à 3.50; beurre suivant le cours; fromage de Hollande à 12 fr. fromage américain à 7 fr.; saindoux à 8.50; chicorée à 2.50; margarine à 10 fr.; sardines à 1.50 et 2.00; confitures à 3.75; extrait de bœuf à 2.00; savon à 1.25; savonnettes à 1.25; bougies à 0.80; tapioca à 0.75; semelles à 2.75; talons à 0.90; couvertures à 14.50.

UN OUVRIER BLESSÉ A LA JAMBE. — M. Francois Bac, 23 ans, tileur, 18, rue Henri-Carette, occupé à la Filature du Nord, a reçu le support de son métier sur la jambe droite. 15 jours de repos.

POUR LA NOËL ET LE NOUVEL AN vous trouverez, à la Librairie Fipaux, rue Ferrer, le plus beau choix de cartes postales et d'objets de maroquinerie et de parfumerie, sacs pour dames, portefeuilles, porte-monnaie, etc., savons, poudres, parfums des meilleures marques. 65189

JARDINS OUVRIERS. — Les pères de familles nombreuses et nécessiteuses qui désirent obtenir un jardin à cultiver rue Delrue, sont priés de se faire inscrire à la Mairie (secrétariat général), avant le 31 décembre, dernier délai.

AFFICHEZ LES PRIX. — La gendarmerie a dressé procès-verbal à la charge de Mme Dumont, épicière, rue de Roubaix, 49, pour défaut d'affichage du prix des denrées.

WATTRELOS

LA PLANTATION DES HAIES. — La Mairie nous prie d'insérer : Il est rappelé aux habitants que la hauteur des haies en bordure des rues et chemins ne doit pas excéder 1 m. 50 et que les branches de toutes plantations empiétant sur le sol des voies publiques, doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies. Il est accordé aux intéressés jusqu'au 1er mars pour procéder à la taille, ainsi qu'à l'échenillage des plantations sur le territoire de la commune.

Les produits de la taille des plantations du cimetière du Centre seront mis en vente par bottes de rames ou de perches par les ouvriers élagueurs travaillant au cimetière, ou 18, rue de l'Enfer.

« **A L'INNOVATION** » : Grand choix de Manteaux, Robes, Jupons, Peignoirs, Tissus à des prix exceptionnels de bon marché. 65603d

UNE ARRESTATION POUR FRAUDE. — Les préposés de douane, Henri Pignon et Rémi Lalon, de surveillance au bureau de la Gare, ont arrêté un homme porteur d'un ballot suspect. Interrogé par les douaniers, il déclara se nommer Arthur Marez, 16 ans, mouleur, demeurant à Roubaix, rue Buffon, 36. Le ballot contenait effectivement du tabac haché et des paquets de cigarettes de provenance étrangère. Arthur Marez a été remis à la gendarmerie et sera conduit à Lille dans la matinée d'aujourd'hui, pour être écroué à la maison d'arrêt.

RAVITAILLEMENT. — Chaussures nationales et américaines. — Lundi, au Magasin de Ravitaillement, de 6 h. 45 à 11 h. 45, vente de chaussures nationales et américaines pour femmes, garçons, fillettes et enfants, aux familles dont les cartes de ravitaillement portent les n. 3.841 à 4.800, et mardi pour les n. 4.481 à 8.120.

LES CARTES DE PAIN A PRIX REDUIT. — La remise des cartes de pain valables pour 5 semaines, du 27 décembre 1920 au 30 janvier 1921, aura lieu, à la Mairie, bureau de Ravitaillement, de 8 à 12 h., et de 14 à 16 h., dans l'ordre alphétique ci-après : lettres A à Dh, le mardi 21; lettres Di à F, le mercredi 22; lettres G à S, le jeudi 23; lettres T à Z, le vendredi 24.

Se munir de la carte de ravitaillement de denrées et autres pièces justificatives donnant droit à la délivrance des bons de pain à prix réduit.

IL EST INTERDIT DE CIRCULER SUR LES CHAMPS ENSEMENCÉS. — La police a verbalisé contre deux jeunes gens circulant à travers un champ ensemencé.

LANNOY

LYS

RAVITAILLEMENT du 21 au 25 décembre: Vente libre, sucre, 3.75 le kil.; café, 7.75; saindoux, 8.75; fromage, 13.00; pain d'épice, 4.70; chocolat, 7.40 le kil., et 0.40 la tablette; haricots, 1.60 le litre; tapioca, 0.75 le paquet; sardines, 1.40 et 1.75 la boîte; Corned-Beef, 4.15 la boîte; rôti, 2.85 la boîte; lait liquide, 2.25; huile, 6.25; vinaigre, 1.50; vin, 1.85; chicorée, 3.40 le kil.; crème de riz, 1.20 le kil.; amidon, 4.00 le kil.; savon noir, 3.00 le kil.; savon de ménage, 1.25, 1.75 et 3.00; savonnette, 1.25 et 0.80; Chaussures de repos, 21 fr. (40 à 48); de fatigue, 31 fr.; garçons et fillettes, 35 à 38; bottes russes, 36 fr.; jupons, 12.50; chandails, 9.50; chaussettes, 3.25.

TOUFFLERS

CHARBON. — Inscription lundi, salle du ravitaillement, 100 kilos pour 26 fr. 50. Se munir de la carte.

BAISIEUX

IL FAUT AFFICHER LES PRIX DES BOISSONS. — Pour avoir contrevenu à la loi, Mmes Deffontaine et Fleurquinl, débitantes, ont été l'objet d'un procès-verbal.

CYSOING

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION DES POILUS. — L'assemblée générale aura lieu aujourd'hui, dimanche, à 15 h., salle Hendoux. A l'ordre du jour : 1. Nomination d'une commission des fêtes et organisation d'un concert; 2. Mise au point et vote des statuts dans leur dépôt légal; 3. Approbation du règlement intérieur; 4. Nomination d'un nouveau bureau ou prolongation de celui actuel; 5. Règlement des cotisations du 4e trimestre de 1920; A ce sujet tous les sociétaires sont priés de se munir de leur carte et de les présenter au bureau; 6. Questions diverses.

VOL DE MACHINE AGRICOLE. — Des malfaiteurs restés inconnus, se sont introduits dans un champ appartenant à M. Charles Descamps-Lotteries, cultivateur, rue Saint-Amand, et se sont emparé d'un extirpateur d'une valeur de 600 fr. Plainte ayant été déposée, la gendarmerie n'ouvrira une enquête.

TEMPLEUVE

VOL DE DENRÉES. — M. Albert Cérnael, marchand de chicorée, a déposé plainte à la gendarmerie, contre un ou plusieurs voleurs qui, dans la nuit du 15 au 16, se sont introduits, par effraction dans son magasin et y ont dérobé du chocolat et de la chicorée pour une somme globale de 180 fr. La gendarmerie enquête.

VOL DE POULES. — Des malandrins ont pénétré nuitamment dans le poulailler appartenant à Mlle Claire Brunfaut, et se sont appropriés des poules et des lapins pour une valeur de 550 fr. La gendarmerie a ouvert une enquête.

CHOCOLAT LACROIX

ÉTRENNES 1921 65229

Du 20 Décembre au 10 Janvier, il sera offert un superbe éphéméride à tout acheteur de un kilog.

TOURCOING

AUJOURD'HUI, DIMANCHE 19 DÉCEMBRE :

Caisse d'épargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30.
Bains municipaux : de 8 h. à 11 h.
Musée communal : de 10 h. à 13 h.
Bibliothèque catholique, 8, rue des Orphelins : de 9 h. 30 à 11 h. 30.
Maison des Œuvres, rue de Tournai : De 9 h. à 11 h., Secrétariat du Peuple : Consultations gratuites; Œuvre de Saint-François-Régis pour faciliter le mariage des indigents.
Auditions de Sainte-Cécile : Chorale Saint-Jean-Baptiste, à 10 h., en l'église Saint-Jean-Baptiste. — Fanfare Cycliste, à 10 h., en l'église N.-D. de la Marlière.
Bon Théâtre, rue de Tournai : A 16 h., représentation par le Cercle Talma : « La Française », de Brieux.
Théâtre municipal : A 15 h., « Lakmé » ; à 20 h., « S. A. R. ».
Pharmaciens de garde : MM. Boyaval, 8, place Charles-Roussel, et Boulois, 23, rue du Brun-Pain.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 17 DÉCEMBRE

La Chambre de Commerce nous communique :

A l'ouverture de la séance, M. Charles Flipo présente à M. le Président les condoléances de la Chambre de Commerce, à l'occasion du nouveau deuil de famille qui vient de l'atteindre.

Il le félicite ensuite de sa récente nomination aux fonctions très honorables d'administrateur de la Banque de France pour la succursale de Roubaix-Tourcoing.

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

La Chambre de Commerce décide de poursuivre des démarches instantes en vue d'obtenir la suppression de la taxe d'importation. Elle insiste également sur l'adoption du principe de la dégressivité dans l'application de la taxe de 1.10 à tous les stades de fabrication, de façon à protéger la moyenne et la petite industrie.

L'ETIQUETAGE DES ENVOIS PAR CHEMINS DE FER

La Chambre de Commerce se joint à l'Office des Transports du Sud-Ouest pour demander au ministre des Travaux publics l'abrogation du décret du 19 novembre 1919 prescrivant l'étiquetage obligatoire pour les envois soit par expédition de détail, soit par wagon complet, en raison des graves inconvénients que cette obligation était susceptible d'entraîner en permettant à des commerçants peu scrupuleux de relever dans les gares l'adresse de la clientèle de leurs concurrents.

LE REGISTRE DU COMMERCE

La Chambre de Commerce émet le vœu que le délai d'inscription au Registre du Commerce, fixé au 31 décembre, soit prolongé de trois mois.

BAUX DES LOCAUX DES COMMERÇANTS

La Chambre de Commerce appuie le vœu formulé par l'Union Syndicale des Commerçants détaillants de Tourcoing : « qu'à défaut du droit de priorité qui est écarté, le droit de préférence à prix égal soit accordé au locataire sortant. »

QUOTATIONS DES LAINES

La Chambre de Commerce s'est entendue avec l' « Union des Négociants en laines » et la Chambre Syndicale des Courtiers assermentés pour qu'il soit dressé, chaque mois, une quotation des laines brutes destinée à servir de base aux évaluations de la douane.

L'AFFRANCHISSEMENT DES PAPIERS D'AFFAIRES

S'associant à une motion votée par la Chambre de Commerce de Tours, la Chambre de Tourcoing demande que les papiers d'affaires et factures expédiés sous plis ouverts ne soient plus assimilés aux lettres closes soumises à la taxe de 0 fr. 25, mais puissent être affranchis au plus à 0 fr. 15.

LE PONT SUR LE CANAL

La Chambre de Commerce constate avec satisfaction que le Service des Ponts et Chaussées, tenant compte du vœu émis, se préoccupe du remplacement du pont hydraulique sur le canal, détruit par les Allemands. A cet effet, le service a proposé, le 15 octobre, la mise au concours d'un pont tournant à double voie charretière, ainsi que la surélévation de la passerelle pour piétons, de façon à permettre l'accès aux bateaux de l'extrémité du canal.

LE MARCHÉ A TERME

Après examen de la question et consultation de l'Union des Négociants en laines, la Chambre de Commerce ne voit pas l'opportunité pour le moment de rétablir le marché à terme, ainsi que le demandait la Chambre Syndicale des Courtiers.

ALLOCATIONS POUR CHOMAGE

La Chambre de Commerce demande qu'au cas où il faudrait recourir aux allocations de chômage, il soit tenu compte, comme durant l'occupation, des charges de famille des chômeurs.

STATUT FISCAL

La Chambre de Commerce se range à l'avis des Chambres de Commerce et des Associations de sinistrés pour demander instamment qu'un amendement soit proposé au Sénat exemptant les contribuables des régions sinistrées de tout impôt pour 1919 et 1920.

JETONS METALLIQUES ET BONS DE MONNAIE

D'une communication toute récente du ministère du Commerce, il résulte que les jetons métalliques ne sortiront pas en quantités suffisantes avant dix-huit mois et que l'émission totale ne sera pas complète avant trois ans. En conséquence, toutes les Chambres de Commerce qui ont émis des bons de monnaie ne peuvent pas réclamer le remboursement des coupures avant le 30 juin 1921. En outre, le ministère autorise les mêmes Chambres à faire de nouvelles émissions de coupures de remplacement dont la validité pourra être fixée à trois ans.

La Crise du Chômage

Une délégation de la Bourse du Travail à la Mairie

A la suite de la réunion tenue jeudi à la Préfecture, en vue d'étudier les mesures à prendre pour venir en aide aux chômeurs, la Bourse du Travail de Tourcoing avait résolu d'envoyer une délégation auprès de la Municipalité.

Cette délégation, composée de MM. Ernest Delobel, secrétaire de la Bourse du Travail; Henri Lefebvre, secrétaire du Syndicat textile; Léon Decostère, secrétaire du Syndicat de la métallurgie, et Jules Paquet, secrétaire du Syndicat du bâtiment, a été reçue, samedi à midi, en l'Hôtel de Ville, par M. le docteur Leduc, maire.

Les délégués ont demandé à M. le Maire quels moyens étaient envisagés pour secourir les chômeurs.

Il leur fut répondu que, par décision ministérielle, aucun secours en espèces ne pourrait être accordé aux chômeurs qui n'étaient pas inscrits sur les listes de chômage avant le 21 septembre.

Mais M. le Maire s'empressa d'ajouter que des secours en nature seraient distribués, consistant en bons de pain, de charbon et de denrées, par les soins du Bureau de bienfaisance.

Invités à se rendre auprès de M. Deschamps, secrétaire de cet établissement charitable, les délégués se sont présentés dans le courant de l'après-midi.

Il offrirent à M. Deschamps de se mettre à sa disposition pour les travaux administratifs qu'occasionnerait la répartition des secours en nature envisagés par la Municipalité.

M. Deschamps déclara qu'il n'avait pas qualité pour accepter cette offre, mais qu'il la soumettrait à la prochaine réunion du Conseil d'administration du Bureau de bienfaisance.

Ainsi que nous l'avons annoncé, des cuisines roulantes, provenant du service des Régions libérées, sont attendues à Tourcoing pour distribuer des soupes aux chômeurs dans les divers quartiers de la ville.

La tentative de cambriolage de la rue de Mouscron

Descente du Parquet

Le Parquet de Lille, représenté par M. Merchier, juge d'instruction, et Flahaut, greffier, est descendu à Tourcoing, samedi soir, afin de poursuivre son enquête sur la tentative de cambriolage qui eut lieu, dans la nuit du 12 au 13 décembre, chez Mme Vve Vandorpe, cabaretière, rue de Mouscron, à la frontière.

On sait que l'un des malfaiteurs, Cyrille Van Aesemael, repris de justice dangereux, se brisa la jambe en tombant d'un toit.

Le magistrat instructeur s'est rendu à l'hôpital civil afin d'interroger cet individu qui s'y trouve en traitement. Celui-ci a confirmé purement et simplement les déclarations qu'il a faites précédemment à M. Callens, commissaire de police du 1er arrondissement.

Van Aesemael a eu comme complice, dans cette affaire, un nommé Léon Thérin qui s'est réfugié en Belgique. Cet individu est recherché.

Les Rôles pour l'année 1920

Le Maire de Tourcoing donne avis que les rôles pour l'année 1920 de la taxe sur les chiens et des taxes de remplacement sur la propriété bâtie et non bâtie, les chevaux, voitures et automobiles, et la taxe sur les cercles et lieux de réunion, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

Tout contribuable qui se croit imposé à tort ou surtaxé, dans les rôles désignés ci-dessus, pourra en faire la déclaration à la Mairie (Bureau des Contributions) dans le mois qui suivra la publication des dits rôles. Cette déclaration sera reçue, sans frais ni formalité, sur un registre tenu à la Mairie (même bureau) ; elle sera signée par le réclamant ou son mandataire.

Tout contribuable, qui se croit imposé à tort ou surtaxé, a le droit de présenter une demande écrite en décharge ou en réduction. Cette demande qui devra être rédigée sur papier timbré si elle a pour objet une côte égale ou supérieure à trente francs, sera accompagnée de l'extrait du rôle de la contribution qu'elle concerne et transmise à M. le Préfet dans les trois mois de la publication des rôles.

L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE DES P. T. T. — L'administration des P.T.T. va faire procéder à l'installation de lignes électriques pour l'extension du réseau.

Un tracé de ces lignes, indiquant les propriétés où il doit être placé des nouveaux supports, restera, pendant trois jours, à partir du 27 décembre 1920, à la Mairie de Tourcoing, où les intéressés pourront en prendre connaissance et présenter leurs observations et réclamations.

LES CONFERENCES D'HIVER A LA MAISON DES ŒUVRES. — La 5e des conférences d'hiver aura lieu jeudi 23 décembre, à 19 h. 30.

Elle sera donnée par l'un de nos concitoyens, M. l'abbé Auguste Leman, professeur d'histoire aux Facultés Catholiques, conférencier de talent et écrivain dont les œuvres ont été couronnées par l'Académie.

M. l'abbé Leman parlera de ce sujet tout d'actualité : « Du rôle de S. S. Benoît XV pendant la guerre ».

Les fauteuils et places de parterre sont à retenir à la Librairie Catholique; les places des deux galeries sont gratuites; les enfants non accompagnés de leurs parents ne sont pas admis.

EXAMEN DE MEDECINE. — Nous apprenons que notre concitoyen, M. Albert Duthoit, lauréat de la Faculté de Médecine, vient de se classer premier au concours d'internat des hôpitaux de Lille. Toutes nos félicitations.

POUR FACILITER L'INSCRIPTION DES COMMERÇANTS. — M. le greffier du Tribunal de Commerce nous prie d'insérer la communication suivante :

« Les commerçants des communes environnantes des cantons de Tourcoing peuvent demander, par lettre, les formules exigées pour l'inscription. Celles-ci leur seront adressées par retour du courrier. »

UN OUVRIER A LE BRAS DROIT COMPRIMÉ PAR LES ROULEAUX D'UNE CARDE — A la filature de M. Lorthiois-Laurent, rue d'Austerlitz, M. Léon Benoît, 65 ans, ouvrier cardeur, 67, rue du Dragon, était occupé devant une carde, quand il eut, soudain, l'avant-bras droit comprimé entre deux rouleaux de la machine.

Dégagé par des compagnons de travail, il fut transporté dans une dépendance de l'usine, où M. le docteur Gobert vint lui donner ses soins.

Le praticien releva une large et profonde plaie avec section des muscles tendons.

Le blessé devra subir une incapacité de travail d'environ deux mois.

BLESSÉ PAR LA CHUTE D'UNE BALLE DE LAINE. — M. Charles Lecru, 60 ans, portier chez M. Vienne, négociant rue des Carliers, demeurant 67, rue de Renaix, était occupé à pomper, quand il reçut sur la tête une balle de laine qui le projeta à terre.

Il fut relevé avec une fracture à l'extrémité inférieure du péroné droit, une plaie contuse du cuir chevelu et une contusion dans la région costale gauche.

M. le docteur Vienne, appelé à lui donner ses soins, a conclu à une incapacité de travail de 50 jours.

NOUS INVITONS NOS LECTEURS à se hâter de faire leurs commandes de cartes de visite dans nos bureaux, afin d'éviter l'encombrement qui se produit chaque année au moment du nouvel an. 65556

LES SECOURS AUX CHOMEURS. — Le service des secours, rappelle aux intéressés (réfugiés et nécessiteux), que les bulletins de salaires, régulièrement signés, doivent être remis, lundi 20 décembre, au Bureau des Secours, à l'Institut Social, 11, rue de Tournai, dans l'ordre suivant : Lundi matin, nécessiteux, de 8 h. 30 à 11 h. 30, n. 1 à 18.500; lundi après-midi, réfugiés, de 2 à 3 h., n. 1 à 1.800.

LE CHARBON A DOMICILE. — La livraison à domicile du charbon au secteur 2 commencera demain lundi, 20 décembre.

UN VOL A LA GARE. — M. Gabilland, commissaire de police du troisième arrondissement, procède à une enquête au sujet d'un vol de neuf fromages de Hollande, commis ces jours derniers, à la gare aux marchandises. Ces fromages représentaient un poids total de 31 kilos.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — A la filature Lorthiois-Leuren rue d'Austerlitz, une soigneuse, Mlle Cécile Petit, 20 ans, rue de la Blanche-Porte, 121, a eu l'index droit écrasé dans un métier. Incapacité, 20 jours. — A l'usine de MM. Charles Tiberghien fils, rue de Lille, un tourneur, M. Alphonse Vandamme, 31 ans, domicilié à Neuville-en-Ferrain, sentier Ottewaere, a eu l'index droit écrasé en limant une poulie. Repos, 30 jours. — A la filature de M. Wattine-Lanfourette, rue d'Amsterdam, une soigneuse, Mlle Blanche Demmet, demeurant à Mouvaux, rue de la Forgette, a eu l'index gauche fracturé dans le rattelier. Repos, 25 jours.

MENUS FAITS. — Contravention a été relevée à la charge des propriétaires des automobiles 14.611-B et 4.195-D pour défaut d'éclairage à l'arrière.

MOUVAUX

LA VENTE SUR LA VOIE PUBLIQUE. — La police locale a verbalisé à charge de Camille Naert, 19 ans, rue du Sentier, 36, à Tourcoing, qui vendait du poisson sur la voie publique, sans autorisation de la Préfecture, ni patente.

CARTES DE SALAIRE. — Dernier délai de remise, avec les gains de quatre semaines, à la Mairie (rez-de-chaussée, à droite), aujourd'hui dimanche 19.

MARCQ-EN-BARŒUL

CONSEIL MUNICIPAL. — Une réunion du Conseil municipal devait avoir lieu samedi, à 9 h. A 9 h. 20, le maire, seul présent, ouvre et lève aussitôt la séance, par suite de l'absence de conseillers.

LINSELLES

La BANQUE GÉNÉRALE DU NORD, ancienne Banque Verley-Decroix, a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle ouvrira le Lundi 20 Décembre 1920, une Agence à Linselles. Elle se tient à sa disposition pour tous services d'escomptes, recouvrements, bourse, etc. 65598d

Quelles merveilles inédites Van Cleef et Arpels lanceront-ils en fin d'année ? A cette question qui a piqué la curiosité de tant de Parisiennes, les grands joailliers de la Place Vendôme viennent de répondre. Ce sont des sacs à main. Mais des sacs d'un cachet si original, si artistique, qu'ils vont marquer l'avènement d'une mode nouvelle et qu'après les avoir vus, il n'est pas de Parisienne élégante qui ne doive délaisser son sac jugé trop démodé pour adopter la création dernière et le plus grand succès de Van Cleef et Arpels. 65590d

LILLE

Les lectures de nos enfants

Les publications illustrées

Poursuivant méthodiquement l'indispensable campagne à laquelle il s'est attaché, M. l'abbé L. Bethléem, directeur de la « Revue des Lectures », avait organisé une réunion qui s'est tenue à Lille au Patronage St-Etienne sous la présidence de Mgr Margerin, Recteur honoraire des Facultés Catholiques.

Il s'agissait d'étudier la question de la moralité des publications pour enfants et d'y trouver des solutions immédiatement réalisables. Tous les gens honnêtes sont intéressés à ce sujet, qui engage la responsabilité générale.

M. l'abbé Bethléem, ouvrant la réunion, en expose l'objet.

Le P. A. de Parvillez, qui connaît parfaitement la question, sur laquelle il a écrit une importante brochure documentaire, constate d'abord que le public est en général mal informé en ces matières. Puis il classe les « Illustrés » en publications catholiques; publications honnêtes, mais neutres; publications médiocres ou suspectes et publications mauvaises dont il montre la malfaisance; ce n'est pas qu'elles renferment des obscénités ou des choses contraires à la religion, mais on y relève les caractéristiques suivantes : style argotique, horreur du dessin, histoires de crimes propres à détraquer une âme d'enfant, bêtise épaisse. On y met en scène des enfants martyrisant les animaux ou jouant de mauvaises farces.

L'influence de cette presse sur l'âme perméable de l'enfant est grave.

En vertu d'habitudes acquises les grandes personnes sont équipées contre le mal. L'enfant, lui, est complètement désarmé. « Nous ne serions pas ce que nous sommes si nous n'avions lu, à 12 ou 13 ans, telle ou telle page », écrit Bourget. La nécessité s'impose d'éclairer la religion des parents généralement peu instruits de ces productions délétères. Perdant de vue la notion de leurs responsabilités, les parents laissent un étranger pétrir à son gré le cerveau de leurs bambins. Il y a là une lacune impardonnable. Tout doit être mis en œuvre pour enrayer cette funeste tendance.

M. l'abbé Bethléem amorce alors le programme des réalisations immédiates et donne un aperçu de quelques résolutions soumises à l'assemblée.

M. l'abbé Bethléem croit devoir prévenir les auditeurs qu'ils n'ont pas à craindre les poursuites des Editeurs. Toute poursuite ne pourrait que tourner à leur confusion. Il fait remarquer qu'une propagande menée énergiquement obligerait ces éditeurs à capituler. A ce sujet lecture de documents significatifs est donnée.

De